Conseil municipal

Procès-Verbal n°7
Séance du jeudi 10 septembre 2026 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents ou représentés en début de séance et tout au long de la séance : 29 dont 4 pouvoirs

Présidents : M. Christian BESSE

Présents : M. Christian BESSE, Mme Valérie TINOT, Mme Brigitte LIEVRE, M. René CRENN, Mme Alizée BONNEFOND, M. Martin LIZÉ, Mme Catherine MORAND, M. Bernard DEJEAN, M. Bernard CHOTTEAU, M. Roger OLIVERO, Mme Marie-France FORMISANO, M. Alain MAZZA, Mme Danielle VOCCIA, Mme Isabelle CLOUET, M. Jean ATLAN, M. Thibaut LE NORMAND, Mme Jeanne ZELLER, Mme Ambre-Clémentine COLLIAT, M. Bernard REMY, Mme Valérie MOLLIER, Mme Virginie RYON, M. Bernard GUÉZO, M. Gilbert ARLABOSSE, M. Gilles MAJEUR, M. Guillaume SOUY.

Absents excusés :
M. Matthieu BONNARY pouvoir à . Mme Valérie TINOT
Mme Christelle CHAVRIER..... pouvoir à . Mme Brigitte LIEVRE
M. Stéphane ALCARAZ..... pouvoir à . Mme Danielle VOCCIA
Mme Elina GRANGEON pouvoir à . M. René CRENN

Ordre du jour **Pages**

- Installation d'un nouveau conseiller municipal 3
- Désignation du secrétaire de séance et de l'auxiliaire 3
- Détermination du rang du nouvel adjoint au Maire dans l'ordre du tableau 3 et 4
- Election d'un nouvel adjoint 4 à 6

I – Installation d'un nouveau conseil municipal

Rapporteur : Christian BESSE

Christian BESSE informe le conseil que Monsieur Sam DRIDI a déposé sa démission de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal auprès de Monsieur le Préfet du Rhône qui l'a acceptée en date du 21 août 2026.

Il a alors prévenu le suivant de liste, Monsieur François ALDEGUER et l'a informé de sa nomination au sein du conseil municipal à compter du 21 août 2026.

En date du 31 août 2026, Monsieur François ALDEGUER a refusé de siéger. Madame Béatrice NEYRET, suivante de liste a été informée à son tour de sa nomination au sein du conseil municipal. Cette dernière a également refusé de siéger. Monsieur Guillaume SOUY, suivant de liste a immédiatement été informé de sa nomination au sein du conseil municipal, à compter du 2 septembre 2026.

Il déclare ce nouveau conseiller installé au conseil municipal et lui souhaite la bienvenue ainsi que de nombreuses satisfactions dans sa nouvelle fonction de conseiller municipal.

II – Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Christian BESSE

En application de l'article 12 du règlement intérieur, Christian BESSE demande à l'assemblée qui se porte candidat pour assurer les fonctions de secrétaire.

Après appel de candidature, seule Ambre-Clémentine COLLIAT a soumis sa candidature. Par conséquent en application de l'article L.2121-21, Ambre-Clémentine COLLIAT est désignée secrétaire de séance.

Pascal BERTHET, Directeur Général des Services de la commune, assurera les fonctions de secrétaire auxiliaire.

Bénédicte MOATE, D.G.A. et Directrice du pôle des ressources et des services à la population, est présente en tant qu'experte « Finances et Ressources humaines ».

Evelyne ROCHET, Référente Affaires générales, est présente en tant qu'experte « Elections ».

Ambre-Clémentine COLLIAT procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

III – Détermination du rang du nouvel adjoint au Maire dans l'ordre du tableau (Délibération 2026-53)

Rapporteur : Christian BESSE

Le 20 mars 2026, à la suite du renouvellement du conseil municipal issu du 1er tour des élections municipales du 15 mars 2026, il a été procédé à l'élection du maire et de huit adjoints.

Monsieur Sam DRIDI, 2ème adjoint au Maire, délégué à la sécurité publique a démissionné de ses fonctions d'adjoint au Maire et de conseiller municipal. En application de l'article L.2122-15 du CGCT, Monsieur le Préfet du Rhône l'a acceptée en date du 21 août 2026.

En application de l'article L.2122-7-2 du CGCT, dans les communes de 1 000 habitants et plus, en cas de démission d'un adjoint, le conseil municipal doit procéder à l'élection d'un nouvel adjoint. Ce dernier est choisi parmi les conseillers de même sexe que celui qu'il est appelé à succéder. Le conseil municipal peut décider que ce dernier occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'adjoint démissionnaire. A défaut, le nouvel adjoint prend automatiquement la dernière place et les autres adjoints remontent d'une place.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, dit que le nouvel adjoint à élire prendra dans l'ordre du tableau, le même rang que l'adjoint démissionnaire, à savoir : 2ème adjoint au Maire.

IV – Election d'un nouvel adjoint au Maire

Rapporteur : Christian BESSE

Bernard REMY demande si le Maire peut clarifier la délégation qui sera attribuée à cet adjoint.

Christian BESSE indique que la personne qui est candidate au poste d'adjoint est Monsieur Thibaut LE NORMAND qui était conseiller délégué à la transition écologique. Sa délégation sera maintenue sans modification.

Bernard REMY demande qui aura la charge de la sécurité.

Christian BESSE répond que la sécurité lui reviendra de facto puisque c'est lui qui porte la sécurité au niveau de la mairie en tant que Maire. Il précise qu'il sera assisté par Monsieur Roger OLIVERO qui deviendra conseiller délégué. Il rappelle que les délégations ne sont pas de la compétence du conseil municipal mais de celle du Maire, par la prise d'un arrêté.

Bernard REMY est d'accord avec la désignation du nouvel adjoint mais il lui semble nécessaire d'informer qui va gérer la sécurité du fait que le Maire ait souligné la démission de Monsieur DRIDI en début de séance.

Christian BESSE lui signale qu'il lui a déjà répondu.

Bernard REMY acquiesce mais son équipe en attend plus. Il fait remarquer que depuis le début du mandat, il n'y a aucune commission de sécurité pour vraiment faire l'état des lieux de la situation de la commune. Il trouve que tout est opaque. Il ajoute qu'ils attendent, maintenant que le Maire a repris cette délégation en ligne directe comme l'a fait Madame GAZAN dans le précédent mandat, qu'il y ait une commission sécurité.

Christian BESSE est d'accord et en prend note.

Bernard REMY demande si Monsieur LE NORMAND reprend le même périmètre de délégation.

Christian BESSE confirme.

Bernard REMY demande s'il y aura un changement de libellé.

Christian BESSE répond par la négative.

Voir Procès-verbal d'élection d'un Adjoint et son annexe.

Christian BESSE annonce les résultats de l'élection et déclare que Thibaut LE NORMAND est élu 2ème adjoint au Maire.

L'assemblée applaudit.

Christian BESSE donne la parole à Thibaut LE NORMAND.

Thibaut LE NORMAND remercie l'assemblée et souhaite dire quelques mots : « *C'est un honneur qui engage et je m'engage à servir de mon mieux les Champenois. Mais plus que ma personne, je crois surtout que voir la délégation au développement durable être mise aussi haut au rang des priorités, c'est un vrai signe de la volonté de notre équipe d'œuvrer pour la transition écologique et la préservation de la biodiversité. Je voudrais d'ores et déjà vous annoncer trois bonnes nouvelles.*
Tout d'abord, la classe de la biodiversité, initiée en 2023, arrive à son terme et vous êtes tous invités le 17 octobre à la soirée de restitution. Vous découvrirez la richesse souvent méconnue de la biodiversité sur notre territoire, sur notre commune, la quantité d'espèces différentes est très surprenante. Nous travaillons déjà sur les actions à mener pour préserver cette biodiversité.
La deuxième bonne nouvelle, c'est que des travaux d'amélioration vont être menés sur Rochecardon pour améliorer la continuité écologique et restaurer les espaces naturels en partenariat avec la Métropole. Nous organiserons une réunion de présentation de ces projets avant la fin de l'année.
Enfin, toujours dans la volonté d'inclure les Champenois dans nos actions, nous allons recréer un comité consultatif « Développement durable », un espace d'échanges et de propositions permettant aux Champenois de partager leurs idées, leurs expériences, leurs attentes sur les sujets environnementaux qui concernent notre commune.

Je passe sur d'autres actions encours de réflexion ou déjà initiées dans cette délégation à la transition écologique, nous aurons l'occasion d'en reparler au gré des différentes communications et conseils municipaux.
A quelques semaines de la commémoration de l'armistice de la première guerre mondiale, je n'oublie pas la délégation « Devoir de mémoire » qui m'a été confiée. Elle est chère à Monsieur le Maire et à notre équipe et dans ce domaine aussi, nous allons consulter prochainement les Champenois. Un grand merci à tous et au travail ! ».

L'assemblée applaudit.

Virginie RYON demande la parole. Elle remercie Thibaut LE NORMAND pour son intervention. Elle lui demande, dans le cadre de la préservation de la biodiversité, qu'il justifie le rallumage de l'éclairage public dans Champagne.

Thibaut LE NORMAND répond que tout est question d'équilibre et que l'objectif est de travailler pour les Champenois : les animaux champenois mais les habitants champenois aussi. Il indique qu'il y a eu une demande très forte de la part des habitants qui craignaient pour certains pour leur sécurité, notamment les plus jeunes et les femmes. Par conséquent, ce point faisant partie des promesses de la campagne, la municipalité a décidé de rallumer la nuit avec une intensité à 50 % par rapport à l'allumage en début de soirée et en jouant sur la couleur de l'éclairage. Il ajoute que tout est question d'équilibre et que la municipalité s'assurera de trouver un équilibre à chaque fois.

Avant de répondre aux éventuelles questions du public présent, Christian BESSE clôt la réunion du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Christian BESSE
Maire



Ambre-Clémentine COLLIAT
Secrétaire de séance

